

© Beate Frenzel, Gülşah Mavruk (2018)

Guide pour l'entretien initial avec les élèves récemment issus de l'immigration

Explication du questionnaire

(Französisch – Übersetzung durch externen Anbieter)

Le présent questionnaire sert de guide de discussion et d'informations de base pour l'échange collégial entre les enseignants qui mènent des entretiens d'admission avec des enfants et adolescents récemment issus de l'immigration.

Lors de ces entretiens d'admission, il faut garder à l'esprit qu'ils ne servent que de première orientation ou pour l'affectation à un groupe d'apprentissage et que toutes les questions relatives à l'organisation scolaire ne peuvent pas être posées immédiatement. Cette restriction s'applique en particulier aux sujets tels que la famille et le statut de réfugié et de résident car l'approfondissement de certaines questions pourrait conduire à des flash-backs chez les élèves traumatisés. Il est également conseillé d'éviter toutes questions de financement relatives aux demandes de subventions pour les cours de soutien et de BuT-Maßnahmen (mesures de formation et de participation du Service public de l'emploi), à moins qu'une relation de confiance entre enseignants, élèves, parents, tuteurs et accompagnateurs ait déjà été établie.

Chacun des points clés du questionnaire doit être formulé et adapté en fonction de l'âge et des compétences linguistiques des futurs élèves. Toutes les questions ne conviennent pas nécessairement à tous les enfants ou adolescents et sont à la discrétion de l'enseignant.

Le questionnaire permet de se faire une idée de base quant à l'orientation en fonction des ressources et il est donc nécessaire de documenter toutes les ressources linguistiques des élèves. La section III (Pratique linguistique dans le pays d'origine) vise à identifier l'utilisation de la langue spécifique à un domaine. Toutes les compétences linguistiques (parler, lire, écrire, écouter) peuvent être prises en considération.

En plus du questionnaire, l'expérience scolaire et professionnelle antérieure, les centres d'intérêt et les talents des enfants et des adolescents issus de l'immigration font également l'objet d'une enquête dans les différentes langues d'origine. Cela permet de répartir les élèves dans des groupes d'apprentissage en fonction non seulement de leur niveau de compétence linguistique actuel, mais aussi de leur motivation et de leur potentiel.

Les éventuels certificats des pays d'origine peuvent être examinés par l'administration du district de Cologne afin qu'un certificat de fin d'études ou qu'un certificat de fin d'études supérieures soit reconnu.

(http://www.bezreg-koeln.nrw.de/brk_internet/leistungen/abteilung04/48/erkennung/auslaendische_schulzeugnisse/index.html)

L'administration du district de Düsseldorf est quant à elle chargée de la reconnaissance des certificats d'études supérieures.

(http://www.brd.nrw.de/schule/schulrecht_schulverwaltung/Zeugnisanerkennung.html)

Vous trouverez une liste de références commentée avec des manuels scolaires et le matériel supplémentaire pour les cours avec les élèves récemment issus de l'immigration sur le site Web de ProDaZ <https://www.uni-due.de/prodaz/>.